

Dans le cadre du mouvement contre la loi El-Khomri, et en réaction au passage en force de l'article 49.3

**APPEL À UN RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN AUX PERSONNES INTERPELLÉES
VENDREDI 20 MAI 2016
11 HEURES - PLACE DE BRETAGNE**

Ce jeudi 19 mai 2016 au matin, 19 personnes mobilisées dans la lutte contre la loi travail ont été arrêtées et accusées d'avoir pris l'initiative d'une généreuse action de gratuité à l'adresse de tous les usagers du métro rennais. Ils auraient tenté d'empêcher le fonctionnement des bornes de validation à l'aide de mousse expansive.

Un léger délire médiatique à l'échelle nationale reprenant en chœur toutes les dénominations policières s'est ensuite mis en place pour dramatiser sur une *action commando* menée par des *radicalisés appartenant à l'ultra-gauche, parfaitement organisés et préparés au placement en garde à vue*.

Cette opération policière survient dans un mouvement dans lequel toutes les pratiques sont criminalisées et attaquées : blocages économiques, occupations, port de matériel de protection ou de soin que veulent étouffer autant d'interdictions de manifester, d'interdictions de centre-ville, de peines de prison et de mutilations au flash-ball.

C'est donc par une magie dont seuls les procureurs et la police ont le talent qu'une action consistant à encrasser quelques bornes de compostages de tickets de métro devient "association de malfaiteurs et dégradations volontaires de biens destinés à l'utilité publique par des personnes agissant en réunion et dissimulant leur visage pour ne pas être reconnues".

Une fois n'est pas coutume : le chef d'inculpation d' "association de malfaiteur", aussi vague et arbitraire que très lourd en terme de condamnation (délit passible de sept années d'emprisonnement), est utilisé pour isoler et frapper durement quelques-uns dans le but d'intimider tous ceux qui prennent part à la lutte.

On voit bien où veut nous conduire l'accusation : n'importe quel groupe de personnes participant à une action pourrait être considéré comme une "association de malfaiteurs en vue de commettre des violences ou des dégradations aggravées en bande organisée". Dans ce cas, c'est le mouvement qui refuse de se soumettre aux injonctions autoritaires de retour à l'ordre qui est visé comme tel.

En conséquence :

- Alors qu'aujourd'hui même soixante-six personnes sont interpellées à Nantes pour cause de manifestation interdite,
- Que les arrestations de manifestant.es se multiplient dans toute la France,
- Alors qu'à l'instant même, LES LOCAUX DE SOLIDAIRES SONT PERQUISITIONNÉS à Rennes.
- Que le dépôt de carburant de Vern-sur-Seiche est bloqué cette nuit, tandis que Manuel Valls se dit prêt à envoyer les forces de l'ordre pour réprimer les blocages mis en place par les syndicats dans les ports, les raffineries et les aéroports,

NOUS AFFIRMONS NOTRE SOUTIEN ET APPELONS TOUT LE MOUVEMENT À SOUTENIR LES CAMARADES INTERPELLÉS.

Des grévistes, manifestant.es, syndiqué.es ou non, unis contre la loi Travail,
Rennes, le 19 mai 2016.
#JeSuisMousseExpansive

